



RÈGLEMENT INTÉRIEUR CSPTWIRL

Les inscriptions s'effectuent de septembre à fin octobre.

Est membre de l'association toute personne ayant réglé la cotisation annuelle.

Toute année commencée sera une année due. Aucun remboursement ne pourra être effectué en cours d'année.

Les cotisations seront réglées à l'inscription (165 euros pour les licences Loisirs ou 200 euros pour les licences Championnats). Il est possible d'échelonner les cotisations sur 3 mois, le dernier règlement devant avoir lieu fin novembre.

L'athlète devra fournir le dossier complet avant fin septembre. Le Club se réserve le droit de refuser l'athlète si le dossier n'est pas complet.

L'athlète devra avoir une tenue adaptée (**tenue de sport et cheveux attachés**) et son matériel de twirling (**bâton et chaussons**) à tous les entraînements. Il devra **respecter les horaires d'ouverture**, afin que l'échauffement soit commun.

Pour la section compétition, le matériel de twirling (bâton et paire de chausson) est à la charge des parents. Concernant le justaucorps pour les athlètes souhaitant faire un solo, une participation sera demandée. Si l'athlète souhaite garder son justaucorps, il est possible de l'acheter en intégralité.

L'athlète qui accepte de faire partie d'un duo ou d'une équipe, s'engage à participer à chaque manifestation du club durant l'année, sauf motif médical ou motif exceptionnel familial, afin de ne pas pénaliser les autres athlètes. Un justificatif de non possibilité de participer à une manifestation sera demandé par le Club.

Nous demandons aux parents d'accompagner leur(s) enfant(s) aux compétitions, manifestations, stages... et seront mis à contribution pour assurer le co-voiturage lors des déplacements du Club.

Les athlètes seront priés de respecter les locaux.

L'athlète devra se munir d'une bouteille d'eau pour s'hydrater régulièrement pendant le cours. Par contre, la nourriture n'est pas autorisée dans le gymnase.

L'athlète ne doit pas porter de bijoux, montres ou autres accessoires pour ne pas se blesser soi-même ou un autre athlète.

Il est demandé aux athlètes de ne pas amener d'objets de valeur. En cas de perte ou de vol, le Club déclinera toute responsabilité.

Les portables devront être éteints dès le début du cours et ne pourront être remis en fonction qu'à la sortie du cours.

Les parents devront être joignables par téléphone, pendant les cours, en cas de problème avec l'athlète. En cas d'accident, d'ordre médical et suivant la gravité, le Club se réserve le droit d'appeler les pompiers. Tous frais médicaux qui seront engendrés suite à cet accident ne pourront pas être réclamés au Club.

Tout retard ou absence devra être justifié le jour même. Merci de prévenir via les groupes Whatsapp ou par mail à l'adresse suivante csptwirl@gmail.com.

Afin de respecter le travail et la concentration des athlètes, les parents ne sont pas autorisés à assister au cours. Par contre, il est possible de venir 10 minutes avant la fin de celui-ci.

Les parents ou responsables MAJEURS se doivent de revenir chercher leur(s) enfant(s). Au cas où l'enfant mineur pourrait rentrer seul chez lui, une décharge sera signée par les parents.

Aucun écart de langage ne sera admis envers les dirigeants, les enseignants ou les autres athlètes.

Le Club décline toute responsabilité en cas de détérioration dans l'enceinte du gymnase ou du parking. Les parents de l'athlète qui aura détérioré le local ou le gymnase, devront régler le problème avec la mairie.

Le Club se donne le droit de refuser un enfant en cas de non-respect envers les responsables du Club, les autres athlètes, de retards répétés non justifiés ou de détérioration.

Tout entretien avec les encadrants aura lieu seulement à la fin de chaque cours.

Règlement à signer par les deux partis.

Nous soussignons

Père, mère ou tuteur légal de

Certifions avoir pris connaissance du règlement intérieur, et y adhérer entièrement.

Le Président,

Les parents ou tuteur légal

L'athlète